

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 MAI 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Valérie ARGOUD, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Caroline GONCALVES, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h45), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Magali GUILLOT, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h45).

Patrick BELMONT est remplacé par Caroline GONCALVES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN, Estela GARCIA donne pouvoir à Elham AOUN, Philippe LATOUR donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Joëlle MAGAUD donne pouvoir à Philippe GUERIN, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Vincent DURAND, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (arrivée à 18h45).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
INFORMATIONS	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	8
1. DIRECTION GENERALE	8
Direction générale.....	8
Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal	9
Mutualisation	9
Environnement, GEMAPI	9
Eau et assainissement	10
2. RESSOURCES	11
Administration générale.....	11
Ressources humaines	12
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	13
Développement économique	13
Habitat	17
4. VIE LOCALE	18
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention	18
QUESTIONS DIVERSES.....	19
Prochaine réunion du Conseil communautaire	19
Dates des prochaines commissions communautaires	19
Questions diverses.....	19

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

47 présents et 6 pouvoirs

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18H45 (avec le pouvoir de José RODRIGUES), le quorum est modifié.

INFORMATIONS

Bernard BADIN informe de la démission de son poste de Conseiller communautaire de Monsieur Gérard MATHAN, de la commune de Belmont, et le remercie pour sa contribution jusqu'à présent. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Bernard EVRARD, son remplaçant, en tant que Conseiller communautaire titulaire.

Bernard BADIN salue la mémoire de Monsieur Philippe BOYER, ancien maire de la commune de Chassignieu, et ancien conseiller communautaire. Daniel VITTE prend la parole pour évoquer sa mémoire. Une minute de silence est observée.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
20/04/2023	2023-84	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'entretien et d'aménagement de six Espaces Naturels Sensibles

20/04/2023	2023-85	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - avril 2023
20/04/2023	2023-86	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance
24/04/2023	2023-87	Attribution Marché C2302LO - Travaux sur réseau d'eau potable - Restructuration du Puits du Passeron situé sur la commune de Saint Clair de la Tour
24/04/2023	2023-88	Attribution Marché C2303LO - Travaux sur le réseau d'assainissement - Transit des effluents de Saint Victor de Cessieu et de la ZA Bel'Air vers la STEP Epur'Vallons
24/04/2023	2023-89	Attribution Marché C2304LU - Etude de faisabilité portant sur la gestion des eaux pluviales de la ZA de Clermont située sur la Commune de Pont de Beauvoisin (38)
24/04/2023	2023-90	Attribution Marché C2305LU - Acquisition de matériels et d'équipements de signalétique PDIPR pour les besoins de la Communauté de communes
24/04/2023	2023-91	Attribution Marché C2306LU - Fourniture et livraison de produits d'entretien et de matériels de nettoyage pour les services de la CCVDD

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 02 mars et 30 mars 2023 ont été envoyés avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives aux procès-verbaux des Conseils communautaires des 02 mars et 30 mars 2023.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire du 02 mars 2023 et du 30 mars 2023.

REVUE DE PROJETS

Intervention de Bernard BADIN, Président

Bernard BADIN souhaite faire un rapport d'étape des actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

Il rappelle que trois mois se sont écoulés depuis l'élection de février : le rythme est soutenu et il remercie l'ensemble des services qui s'impliquent pleinement dans cette période dense.

Il apporte deux informations préalables :

- il est décidé de procéder au remplacement ou à l'installation de panneaux VDD à l'entrée de toutes les communes du territoire,
- le Centre aquatique des Abrets en Dauphiné a pu réouvrir. Un audit va être mené pour avoir un état des lieux précis de ce Centre aquatique récent, mais dont les informations essentielles sont issues de l'entreprise qui en assure la maintenance. Cela permettra d'avoir une vision plus complète afin de pouvoir anticiper certaines actions.

➤ **Le projet de territoire :**

Le projet de territoire est lancé, en lien étroit avec le Vice-Président Patrick BLANDIN : tous les engagements évoqués sur cette démarche restent constants, à savoir la concertation des élus communaux, l'implication du Conseil de Développement (C2D) ainsi que des responsables de services, et l'ambition de le finaliser pour l'automne.

Sur l'avancement du projet de territoire, l'objectif opérationnel était à fin mars pour établir d'une part le calendrier de travail et, d'autre part le partager avec les Maires du territoire. Cette présentation a été faite en Conférence des Maires.

Désormais, il convient de mettre en place :

- La réalisation d'entretiens individuels avec chaque vice-président pour recueillir leur vision des projets en cours, les principaux enjeux et objectifs prioritaires pour le territoire. Des entretiens ont déjà eu lieu,
- La réalisation d'entretiens avec les responsables de services les 16 et 17 mai prochains pour qu'ils s'expriment sur les évolutions réglementaires, les retours usagers et les projets structurants de leur direction,
- L'envoi d'une lettre d'information aux élus sur l'avancement de ce projet et d'un questionnaire adressé à tous les élus communaux,
- La consultation des membres du C2D est prévue le 23 mai.

Ces travaux seront restitués dans une conférence des maires spécifique le 29 juin prochain : un diagnostic commun sera partagé afin de définir ensemble les défis prioritaires du territoire.

➤ **La gestion des Ressources Humaines :**

C'est un travail intense mené en relation avec le Vice-Président, Daniel VITTE :

Le dialogue social s'est poursuivi : le 27 avril, le règlement intérieur du Comité Social Territorial (CST) a été conjointement finalisé entre la collectivité et les représentants du personnel.

La prochaine réunion du CST se tiendra le 2 juin prochain afin de revenir sur tous les sujets ou enjeux qui le nécessitent, pour clarifier la politique de l'exécutif et rassurer le personnel sur les positions et intentions.

Les recrutements en vue du remplacement des postes vacants sont en cours : le responsable communication rejoindra la collectivité début juillet.

➤ **Les projets en cours :**

Parcours de santé :

Delphine HARTMANN a initié une série d'entretiens et de prises de contact et d'échanges, d'une part avec les professionnels de santé du territoire à l'origine de CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Il existe désormais 3 CPTS qui touchent notre territoire et dépassent les limites administratives de notre territoire. Et d'autre part, avec les différentes collectivités pour identifier les leviers d'actions possibles et utiles.

Ce sujet est complexe car il superpose plusieurs strates de compétences (Etat, Département, EPCI, communes). Il nécessite du dialogue avec les professionnels de santé qui fonctionnent aussi dans un cadre différent de celui des élus, et qui ont leurs propres démarches et leurs propres initiatives. C'est dans le sens d'un partage des informations qu'un premier échange a été organisé le 27 avril dernier avec les élus.

Le Président reste attaché à la méthode de travail établie pour faire avancer les actions concrètes sur cette thématique : d'abord un rôle d'explication, d'acculturation, de rencontre des élus, des acteurs de santé pour ensuite identifier l'existant, les initiatives en cours et surtout le cadre possible d'intervention, car tout n'est pas de la responsabilité de la Communauté de communes. Enfin, il conviendra de proposer des actions pour être cohérent et efficient sur le territoire.

Cette méthode guidera donc le travail en cours sur les prochaines semaines.

ALSH (Accueil de loisirs La Tour du Pin) et MTR (Médiathèque Pont de Beauvoisin) :

Les deux chantiers de l'ALSH et de la MTR touchent à leur terme.

L'ALSH a reçu ce jour une visite de la PMI en vue de l'obtention de l'agrément nécessaire à l'ouverture du bâtiment. Tout s'est bien passé : les enfants pourront donc être accueillis dès le mois de juillet. Pour rappel, le montant des travaux est de 1 650 000€ HT, et la collectivité a bénéficié de 820 000€ de subventions, soit 50%.

Pour la Médiathèque, l'ouverture au public est prévue le 10 juin prochain, et les élus seront conviés à l'inauguration officielle qui se tiendra à la fin du mois de juin. Pour rappel, le montant des travaux est de 2 452 000€ HT dont 1 960 000 € HT de subventions, soit 80%.

Pour les usagers, un programme d'animations complet sera présenté et proposé dans les prochains jours et permettra une découverte de l'équipement : lecture, jeux, jeux vidéo, musiques.

Le nom de l'équipement a été retenu. Il sera dénommé LA TRAVERSÉE.

Les intérêts pour ce nom sont les suivants :

- il s'agit d'un nom féminin,
- il renvoie à l'imaginaire du cheminement, du voyage,
- il renvoie également à la géographie de Pont de Beauvoisin,
- il fait écho au bâtiment de la Médiathèque de La Tour du Pin, nommé « La Passerelle »,
- il s'agit également d'une référence littéraire forte à Victor Hugo et son recueil de poésies La légende des siècles qui évoque ce thème de la « traversée ».

Le Président remercie les équipes des VDD qui contribuent activement à la réalisation et au fonctionnement de ces projets.

Energies Renouvelables :

Il salue le succès de l'Atelier bois énergie qui a eu lieu à St Victor de Cessieu.

Il confirme l'avancement du travail de faisabilité sur le réseau de chauffage urbain de la commune de La Tour du Pin, sous la compétence de la commune. Les VDD contribuent à ce projet en participant à l'étude en cours notamment au travers de la mise à disposition potentielle de fonciers (valorisation de friches urbaines) dans l'hypothèse de la création d'une chaufferie centrale au bois.

Il revient également sur les enjeux de méthanisation. Le travail est fait sur l'évaluation du potentiel de méthanisation à l'ouest du territoire. Une étude est en cours avec le bureau d'études SOLAGRO et fait l'objet d'un financement par l'ADEME. Courant juin, un rendu sera proposé aux élus.

Schéma directeur tourisme :

Le bureau communautaire du 27 avril a débattu de ce schéma.

Les orientations suivantes ont été réaffirmées :

- renforcer plus fortement l'ambition en matière de sport nature (cyclotourisme principalement) et compléter avec des ambitions en matière de marche nordique,
- maintien des deux Offices de tourisme sur les communes de Pont de Beauvoisin et La Tour du Pin, en complétant cela avec un investissement sur l'accueil des touristes dans une logique de « hors les murs ».

Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) :

Pour mémoire, 23 bâtiments constituent le périmètre de l'étude en cours (ce qui ne représente pas la totalité des bâtiments) : les scénarii de travail sont nombreux et il est nécessaire d'affiner les options envisageables pour permettre au bureau d'études de chiffrer, d'évaluer et d'apporter des éléments qui permettront aux élus de prendre des décisions.

Le Président présente des options pour élaborer des scénarios, et précise que ce ne sont pas des décisions :

La proposition du COPIL réuni le 21 avril, et évoquée en Bureau communautaire le 27 avril est de :

- développer le site du Siège pour une amélioration de l'accueil des usagers, développer une salle de conseil multiusages et rapatrier un certain nombre de services administratifs au Siège,
- Vals Tech : il s'agit de réfléchir à l'optimisation de l'usage du bâtiment aux fins de services techniques et remettre les parties libérées à usage associatif ou économique,
- travailler sur le bâtiment ex Pôle Emploi, pour décider du devenir de ce bâtiment,
- travailler à la cession des bâtiments « Entreprendre »,
- Friche Bianchini Ferrier : c'est un emplacement étudié pour un projet d'implantation d'une chaufferie centrale de réseau de chauffage urbain,
- ancien siège des Vallons du Guiers dans le centre-ville de Pont de Beauvoisin : une visite aura lieu et des échanges avec la commune sur l'usage, pour décider d'une cession ou non.

Sur cette base de travail, il sera présenté en Commission les premiers livrables de l'étude avant l'été.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes :

La collectivité est toujours dans une phase de confidentialité. Le rapport d'observations provisoires a été reçu et auquel la collectivité a apporté des réponses.

A ce stade, les pistes d'amélioration ou de vigilance contenues dans ce rapport n'entrent pas en contradiction avec les orientations prédéfinies et les projets sur lesquels la collectivité travaille.

➤ ***Les temps institutionnels :***

Bureaux communautaires :

Il est poursuivi la volonté de délocaliser les bureaux communautaires (des bureaux ont été tenus à Pont de Beauvoisin et Montagnieu). Le prochain aura lieu à St Ondras. Cela permet de faciliter les échanges avec les élus dans les communes qui accueillent ces bureaux. Le Président remercie les communes.

Journée du personnel :

Elle pourrait se tenir fin juin, probablement sur la base du Lac de Romagnieu, avec un focus orienté sur la cohésion des équipes plutôt que les discours sur les orientations.

Rencontre avec les communes :

La volonté est de rencontrer tous les conseillers municipaux. Il sera proposé, par bassin de vie, des rencontres avec un temps institutionnel, pour expliquer le fonctionnement, le rôle et les projets de la Communauté de communes, et un temps de convivialité qui permettra d'échanger avec l'ensemble des conseillers municipaux. Il se tiendra probablement 4 ou 5 réunions sur le territoire et qui se dérouleront à l'automne.

CISPD :

La séance plénière s'est tenue le 3 mai en présence de Madame la Sous-préfète, Madame La Procureure et du Commandant BAL.

Il souligne l'action des VDD en matière de prévention sur notre territoire et souligne également les remontées positives du travail fait par l'Intervenante Sociale en Gendarmerie, pour lequel a été validée l'augmentation de son temps de disponibilité pour continuer le travail effectué.

➤ ***Les perspectives :***

Les perspectives suivantes sont à venir :

- revue de gestion avec SYCLUM,
- signature de la convention Petites Villes de Demain Pont de Beauvoisin le 2 juin,
- Audit financier : travail en cours pour permettre une présentation en commission Finances très prochainement,
- poursuite du travail sur la partie Petite Enfance/Enfance pour une présentation du projet pour lequel la collectivité est accompagnée par le bureau d'études Politeia, en Commission au mois de juin
- concrétisation et propositions de financement dans le cadre du Schéma directeur Vélo.

Des délibérations structurantes venir :

- Convention Territoriale Globale 2023/2026
- Modification n°1 du PLUI Ouest
- Adhésion au Pôle alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Direction générale

Projet de délibération 1.1 : Convention-cadre Petites Villes de Demain – Pont de Beauvoisin (avec pièce jointe)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

Michel SERRANO intervient en précisant qu'avec le temps à venir, les actions élaborées seront mises en œuvre. C'est une chance pour Pont de Beauvoisin, et avec ces projets, il espère des projets communs pour les deux communes de Pont de Beauvoisin.

Bernard BADIN rajoute que ce projet de convention a été présenté et approuvé par les Conseils municipaux de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie.

Michel SERRANO remercie la Communauté de communes pour cet accompagnement et la commune de Pont de Beauvoisin Savoie de s'accorder sur un projet commun.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter la convention-cadre Petites Villes de Demain de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie et tous les documents annexés à la convention : le projet de territoire Petites Villes de Demain, le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), le programme d'actions Petites Villes de Demain décliné en fiches-actions.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	1 (Danielle Bisillon)

Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

Projet de délibération 1.2 : Avenant à la convention de mise à disposition de la Maison de Services au Public de Pont de Beauvoisin au Groupe ISACTYS (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Edmond DECOUX demande le coût de cet entretien des espaces verts pour la collectivité.
Vincent DURAND répond que le montant s'élève à 1 217 € pour l'année.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de la Maison de Services Au Public de Pont de Beauvoisin (Isère) au Groupe ISACTYS.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Mutualisation

Projet de délibération 1.3 : Convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien des voiries communales et intercommunales (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires, et en conséquence l'élaboration d'une convention de groupement, dans les conditions mentionnées.
- d'accepter que la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.
- d'autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.
- d'autoriser le lancement du marché portant sur l'entretien et la réfection des voiries communales et communautaires pour une durée d'un an reconductible 3 fois (soit 4 ans maximum).

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 1.4 : Convention de mise à disposition de données par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de mise à disposition de données par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) dans le cadre de la mise à jour des études des mesures compensatoires du PIDA à Aoste.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Convention de mutualisation pour la mise en œuvre du Contrat Environnemental de la Bourbre 2023-2027 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de mutualisation pour la mise en œuvre du Contrat Environnemental de la Bourbre pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Eau et assainissement

Projet de délibération 1.6 : Tarifs de l'eau et assainissement collectif et tarifs annexes du service eau et assainissement à compter du 1^{er} juin 2023

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER fait remarquer la hausse des prix de l'eau, qui dépasse les 20%. Il conteste la position dogmatique prise par les VDD par rapport au SYCLUM à la différence des tarifs de l'eau. Bernard BADIN précise qu'il s'agit d'une application à venir, et qu'il convient de ramener au prix relatif à l'année.

Il explique avoir une démarche pédagogique plutôt que dogmatique pour expliquer les raisons de la prise de position. Il rappelle que les élus ont accepté et validé tous ensembles la contribution demandée par le SYCLUM, ce que n'ont pas fait tous les EPCI.

Une rencontre aura lieu prochainement avec le Président du SYCLUM et les services pour faire un point de situation et travailler ensemble à la proposition d'un service efficace pour des coûts maîtrisés.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les tarifs et redevances du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} juin 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Réalisation du transfert des eaux usées de la commune de Saint Victor de Cessieu sur la station d'épuration EpurVallons selon les principes de la Charte nationale Qualité des réseaux d'assainissement

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de s'engager à réaliser l'opération de transfert des eaux usées de la commune de Saint Victor de Cessieu sur la station d'épuration EpurVallons, selon les principes de la Charte nationale Qualité des réseaux d'assainissement.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.8 : Acquisition foncière sur le captage de Doissin – Reytebert (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

Christelle BAS demande si les problèmes d'eau potable qui ont touchés les communes de Valencogne et Saint Ondras l'année dernière sont réglés.

Frédéric LELONG répond qu'avec l'aide du Syndicat des eaux des Abrets, un pontage avait été fait pour obtenir l'eau des Abrets afin d'alimenter les différentes habitations.

Il rajoute que les normes ont changé, les seuils ont été relevés. Si les prélèvements étaient effectués aujourd'hui, ils seraient en conformité avec les nouvelles normes. Mais pour l'instant, la collectivité continue d'acheter l'eau au Syndicat des eaux des Abrets pour un montant de 60 000 € par an, en appliquant le principe de précaution.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition des parcelles B140, B174, B175, B277, B278 et B279 sur la commune de Doissin pour un montant total de 3 280€.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

2. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Délégation du pouvoir d'organisation de jeu concours du Conseil communautaire au Président et approbation du modèle de règlement jeu-concours (avec pièce jointe)

Daniel VITTE informe de la proposition de modification du projet de délibération en précisant que le montant maximum des lots susceptibles d'être remporté lors de ces jeux concours s'élève à 1 000 € et non 10 000€ comme indiqué.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de déléguer au Président, et pour la durée de son mandat, le pouvoir d'organiser des jeux concours ayant vocation à promouvoir l'action de la Communauté de communes sur son territoire.
- d'approuver le modèle de règlement de jeu-concours.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Ressources humaines

Projet de délibération 2.2 : Créations de postes – mai 2023

Daniel VITTE fait le point sur les recrutements terminés et en cours :

- arrivée du Responsable communication en juillet
- le 2 juillet, arrivée de la gestionnaire administrative et technique du service informatique
- le second poste de fontainier vient d'être pourvu
- 2 postes de saisonniers tourisme sur 3 sont pourvus
- Jury de recrutement le 12 mai pour le remplacement de la chargée d'accueil France services prochainement en retraite
- Le 15 mai, jury pour le remplacement de la chargée de mission économie

Il rappelle les 3 postes dont le recrutement vient d'être lancé :

- Alternance auxiliaire de puériculture
- cuisinier du centre de loisirs de Torchefelon
- assistant Ressources Humaines

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création des postes suivants :

- un poste permanent d'Adjoint technique à temps complet pour assurer les missions de fontainier,
- un poste permanent d'Adjoint administratif à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire administratif et technique au sein du service informatique et patrimoine,
- deux postes permanents d'Adjoints territoriaux d'animation pour assurer les fonctions d'animateurs.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Cession d'un terrain à l'entreprise BONFILS sur la ZA Etang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Benjamin GASTALDELLO remercie les services de l'intercommunalité, dont le service économie qui a traité de manière efficace ce dossier, dont les esquisses des projets ont régulièrement changé.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées 165 AD 649, AI 009 et AI 010 soit une surface d'environ 13 903 m² sur la commune des Abrets en Dauphiné, à la société BONFILS représentée par Monsieur Yannick PIASER, directeur général, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 20€ HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise de 1 900 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente.
- dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de deux ans à dater de la délivrance du permis de construire.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Cession d'un terrain à la société Combust'rie sur Le PIDA à Aoste (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Christelle BAS explique qu'elle a effectué des recherches sur les CSR, et que des évolutions au niveau des normes européennes vont certainement s'appliquer. Ces déchets peuvent provoquer des nuisances écologiques. Il peut y avoir des émanations de chlores à la suite de traitements par vaporisation. Des stockages de ce produit peuvent être amenés sur le secteur.

Elle estime qu'il serait bien d'avoir une réflexion plus profonde sur ce sujet et par rapport à notre Plan Développement Durable.

Jean-Paul BONNETAIN répond qu'ils sont conscients de ce problème et que la réglementation sera appliquée en fonction des normes en vigueur.

Christelle BAS demande que la collectivité soit consciente des nuisances et des difficultés de ce projet (recours associations...), et que l'issue peut être longue.

Jean-Paul BONNETAIN précise que la collectivité partage bien cette vigilance. Si le projet n'est pas conforme à la réglementation, l'Etat ne l'autorisera pas. Cela fait partie d'une des conditions suspensives de la cession.

Christelle BAS rajoute que même si le projet est conforme aux ICPE, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de nuisance.

Bernard BADIN précise que le service environnement de la collectivité a effectué des recherches sur les déchets CSR. Il n'existe actuellement pas d'éléments probants indiquant si cette activité présente un risque de pollution.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée Y 331 pour partie soit une surface d'environ 15 000 m² sur la commune d'Aoste, ZA Le PIDA, à la société Combustrie, représentée par Madame VIGNIER, Messieurs SERRAND et GUYONNET, associés, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 55 € HT/m².
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente.
- dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de deux ans à dater de la délivrance du permis de construire.
- dire que la vente sera conditionnée à l'obtention par l'acquéreur d'un arrêté préfectoral d'autorisation ICPE.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	1 (Christelle Bas)
Abstention	1 (Jean-Marc Bouvet)

Projet de délibération 3.3 : Cession d'un terrain à l'entreprise CVE Biogaz sur Le PIDA à Aoste (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées Y 59 pour partie, Y 58 pour partie, Y 75 pour partie et Y 256 pour partie soit une surface d'environ 8 900 m² sur la commune d'Aoste, Le PIDA, à l'entreprise CVE Biogaz, représentée par Monsieur Arnaud BOSSIS, directeur, ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 55 € HT/m², sous réserve de la validation des esquisses par les élus.
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.

- dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente.
- dire que la vente sera conditionnée à l'obtention par l'acquéreur d'un arrêté préfectoral d'autorisation ICPE.
- dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de deux ans à dater de l'arrêté d'obtention du permis de construire.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Cession de deux terrains à l'entreprise IDE Promotion sur la ZA La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN rappelle que l'entrée de la zone de la Corderie se fait au niveau d'un lotissement, et qu'un second lotissement va se construire. Au début de l'aménagement de la zone de la Corderie, il était prévu qu'un pont soit construit pour la sortie des véhicules industriels sur la route départementale. Il rejoint l'inquiétude des riverains sur le trafic professionnel et voudrait savoir s'il y a un projet pour la sortie de la ZAC sur la route départementale.

Jean-Paul BONNETAIN répond que la construction de ce pont devrait se faire courant 2024. Il précise qu'il veillera à la concomitance des réalisations du pont et du projet de construction des bâtiments ainsi qu'à la sécurisation des accès durant les travaux.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AC 253 pour partie identifiée lots 4 et 8, soit deux fonciers d'environ 2 276 m² et 2 104 m² sur la commune de St Clair de la Tour, ZA La Corderie, à l'entreprise IDE Promotion, représentée par Monsieur Pierrick POUILLON, associé, ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m².
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente.
- dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de trois ans à compter de l'arrêté d'obtention du permis de construire.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Jean-Paul BONNETAIN précise que les ventes précitées génèrent une recette pour la collectivité de 1 855 360 €.

Projet de délibération 3.5 : Modification de la délibération n°2023-40 pour le versement d'une subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL Au feu de bois - La Mie Victorienne

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL Au feu de bois - La Mie Victorienne, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL Au Champ Gourmand - Au Champ Meilleur

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la société Au Champ Gourmand - Au Champ Meilleur, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.7 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL Clématis Concept

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la société Clématis Concept, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 3.8 : Annulation de la garantie d'emprunt de la CCVH pour la construction de 8 logements sociaux – SEMCODA – Route du Clavel à Sainte Blandine (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'annuler la garantie définie par délibération n°033-2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien du 21 juin 2016 à hauteur de 50 % du montant total du projet, soit 467 250,00 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 934 500,00 euros.
- de dire que la garantie définie par délibération n°2022-28 du Conseil communautaire du 3 février 2022 relative à l'accord de garantie d'emprunt à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 560 700€ est toujours d'actualité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.9 : Garantie d'emprunt pour la réhabilitation thermique de 30 logements sociaux - SDH - La Colombette à Val de Virieu (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 924 131,40 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 540 219,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- d'approuver les termes et conditions de la délibération.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.10 : Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 100 logements - AIH - Pré Cateland à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 1 412 220,00 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 2 353 700,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- d'approuver les termes et conditions de la délibération.

- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, en raison de sa qualité de membre du Conseil d'administration d'Alpes Isère Habitat

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.11 : Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 6 logements et 6 garages - SDH - Le Garden à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 296 875,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 494 792,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- d'approuver les termes et conditions de la délibération.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 4.1 : Subvention 2023 aux partenaires associatifs – acompte n°1

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le principe de verser un premier acompte sur la subvention 2023 aux partenaires associatifs, selon les conditions énoncées.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 06 juillet 2023 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Agriculture, PAT et stratégie foncière	Mardi 23 mai	19h00	Siège-Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Mardi 30 mai	18h00	Siège-Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 6 juin	18h00	Centre de loisirs La Tour du Pin
Urbanisme et habitat	Mardi 6 juin	18h00	Siège-Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 20 juin	18h00	A confirmer
Projet de territoire, mutualisation, services à la population, Parcours de santé	Jeudi 22 juin	A confirmer	A confirmer
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 26 juin	18h30	Siège-Salle du Conseil
Agriculture, PAT et stratégie foncière	Mardi 4 juillet	18h00	Siège-Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 29 juin	18h00	Siège-Salle du Conseil

Philippe GUERIN informe que la journée de la ruralité se tiendra le dimanche 2 juillet à St Albin de Vaulserre.

Vincent DURAND informe qu'une conférence sur les aides financières à la rénovation énergétique, avec l'AGEDEN, aura lieu le 16 mai aux Abrets en Dauphiné.

Questions diverses

Jean-Michel FERRUIT demande la date de fin de groupement de commandes pour l'élagage et le fauchage.

Bernard BADIN vérifie la date et apporte une réponse.

La séance est levée à 20h42.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du - 6 JUIL. 2023

Publié le - 7 JUIL. 2023

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL